



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Travailleurs sociaux

Question écrite n° 2210

Texte de la question

M. Jacques Blanc attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur le financement des centres de formation des travailleurs sociaux. La reduction des credits destines a la formation initiale et continue montre la fragilite du dispositif de formation. Ce manque de moyens financiers entraine une limitation du nombre de places en formation, alors que les besoins de la profession en personnel qualifie ne cessent de croitre. Il lui demande donc quelles mesures elle envisage de prendre pour repondre aux besoins des centres de formation des travailleurs sociaux.

Texte de la réponse

Le montant global des credits votes en loi de finances initiale 1993 consacres a la formation initiale, continue et superieure des travailleurs sociaux s'eleve a 473,7 MF. En fevrier 1993, une mesure d'annulation et de gel des credits a ete prescrite a hauteur de 70 MF, reduits ulterieurement a 11,9 MF, soit 2,5 P. 100 des credits votes. Le montant des credits effectivement annules s'eleve a 6,93 MF, soit 1,5 P. 100 des credits du chapitre concerne. En depit d'un contexte budgetaire particulierement difficile, les credits affectes au financement des formations initiales en voie directe ont ete integralement preserves. Les annulations de credits ont ete reparties sur les lignes de credits affectes aux formations des intervenants de l'aide a domicile et a la formation permanente et superieure des travailleurs sociaux. La possibilite d'augmenter les effectifs en formation pour les filieres evoquees par l'honorable parlementaire fait actuellement l'objet d'un examen dans le cadre de la preparation de la LFI 94. Le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, entend poursuivre les reflexions d'ores et deja entreprises pour garantir le bon fonctionnement des centres de formation en travail social dans le cadre d'une reflexion sur le statut et le financement de ces etablisements.

Données clés

Auteur : [M. Blanc Jacques](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2210

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 juin 1993, page 1594

Réponse publiée le : 26 juillet 1993, page 2198